

Recueil d'activité PH 2025

Formation à la nomenclature des prestations

Janvier 2025



Le recueil 2025 ne concerne que les données des prestations délivrées. Cette formation ne traite donc pas de la partie « besoins » des nomenclatures des besoins et des prestations.



Pour en savoir plus sur la nomenclature des besoins, nous vous invitons à visionner la [vidéo de présentation](#) et à consulter [le guide descriptif des nomenclatures détaillées des besoins et des prestations](#).

Sommaire

Introduction

- Genèse des nomenclatures des besoins et des prestations
- Méthode et principes d'élaboration
- Cas d'usages

Nomenclature des prestations

- Structuration des nomenclatures
- Notion de prestation
- Structuration de la nomenclature des prestations
- Comment savoir à quelle prestation rattachée ?

Focus sur des prestations

Pour la suite...


Introduction





Genèse des nomenclatures **des besoins** et **des prestations**

Les nomenclatures **des besoins** et **des prestations** ont été construites dans le cadre de la première phase du projet SERAFIN-PH.



Phase qui a consisté à construire les outils permettant de réaliser des études quantitatives et qualitatives pour obtenir une meilleure connaissance des accompagnements réalisés par les ESMS et de leurs coûts.

Le premier objectif de ces nomenclatures est donc d'offrir un langage commun pour mieux décrire les besoins des personnes en situation de handicap et les accompagnements



Méthode d'élaboration

Elles ont été réalisées à partir :

- de référentiels scientifiques ;
- et de la CIF ;

en co-construction avec le groupe technique national (GTN) SERAFIN-PH et ont été éprouvées dans le cadre de leurs usages.

Elles ont été :

- validées au Comité stratégique de janvier 2016 ;
- et révisées au Comité stratégique du 27 avril 2018 sur la base des retours des acteurs les ayant utilisées (à des fins tarifaires).



Principes d'élaboration

Les nomenclatures **des besoins** et **des prestations** ont été construites suivant quatre principes :

- Leur logique suppose de déduire des besoins des personnes accompagnées des prestations pour y répondre ;
- Les nomenclatures s'affranchissent d'une description des ESMS par catégorie juridique ;
- L'évaluation clinique par déficiences ou troubles ne peut suffire à qualifier les besoins ;
- Les nomenclatures sont organisées autour de trois domaines : la santé somatique et psychique, l'autonomie et la participation sociale.

Cas d'usage

Les nomenclatures sont utilisées :

- dans le cadre des travaux relatifs à la connaissance des coûts (phase 1 du projet SERAFIN-PH) ;
- et plus largement, dans la mise en œuvre de la politique du handicap et de la transformation de l'offre d'accompagnement, dans une visée descriptive



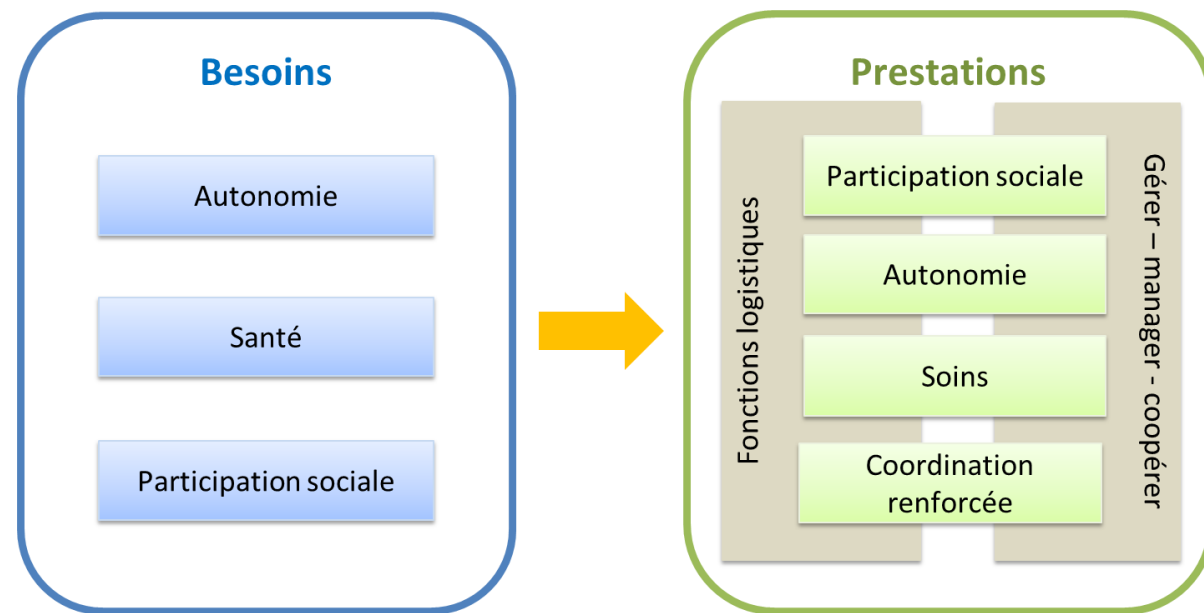
Nomenclature des prestations



Structuration des nomenclatures

Les deux nomenclatures sont constituées de trois blocs :

- Le bloc 1 concerne les **besoins**
- Les blocs 2 et 3 concernent les **prestations**



Dans le cadre du recueil PH 2025, seules les **prestations** sont à renseigner.

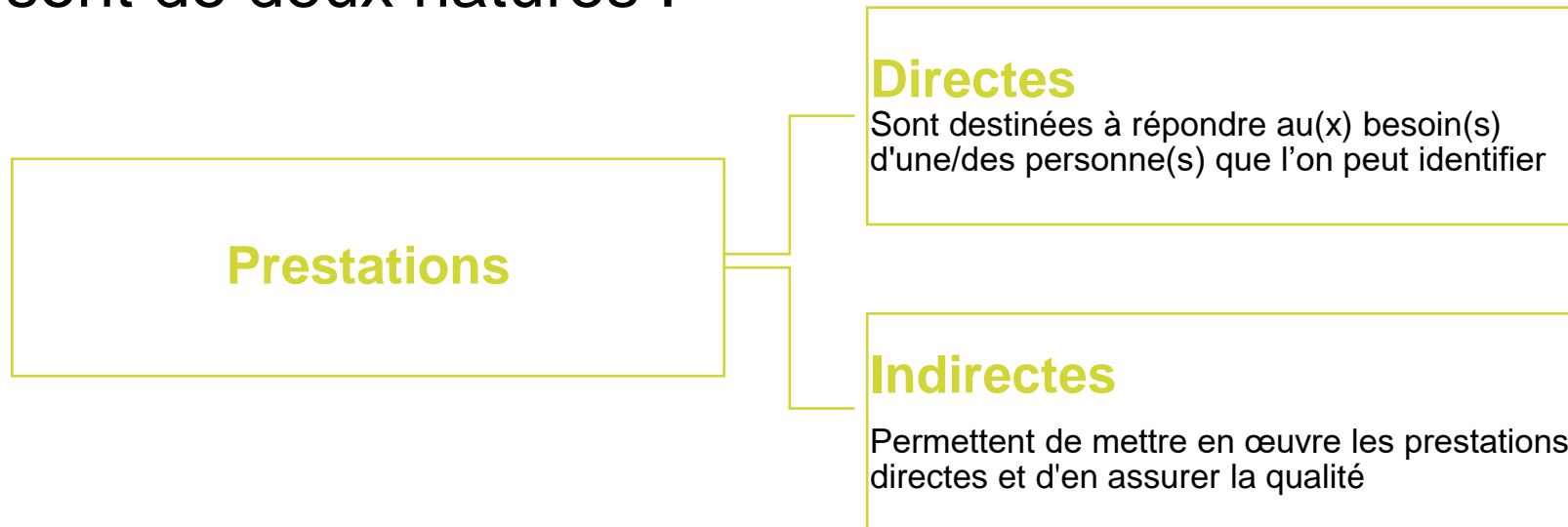
La notion de prestation



Les **prestations** concernent toutes les fonctions assurées par les ESMS

Leur objectif est de répondre aux **besoins** des personnes

Elles sont de deux natures :





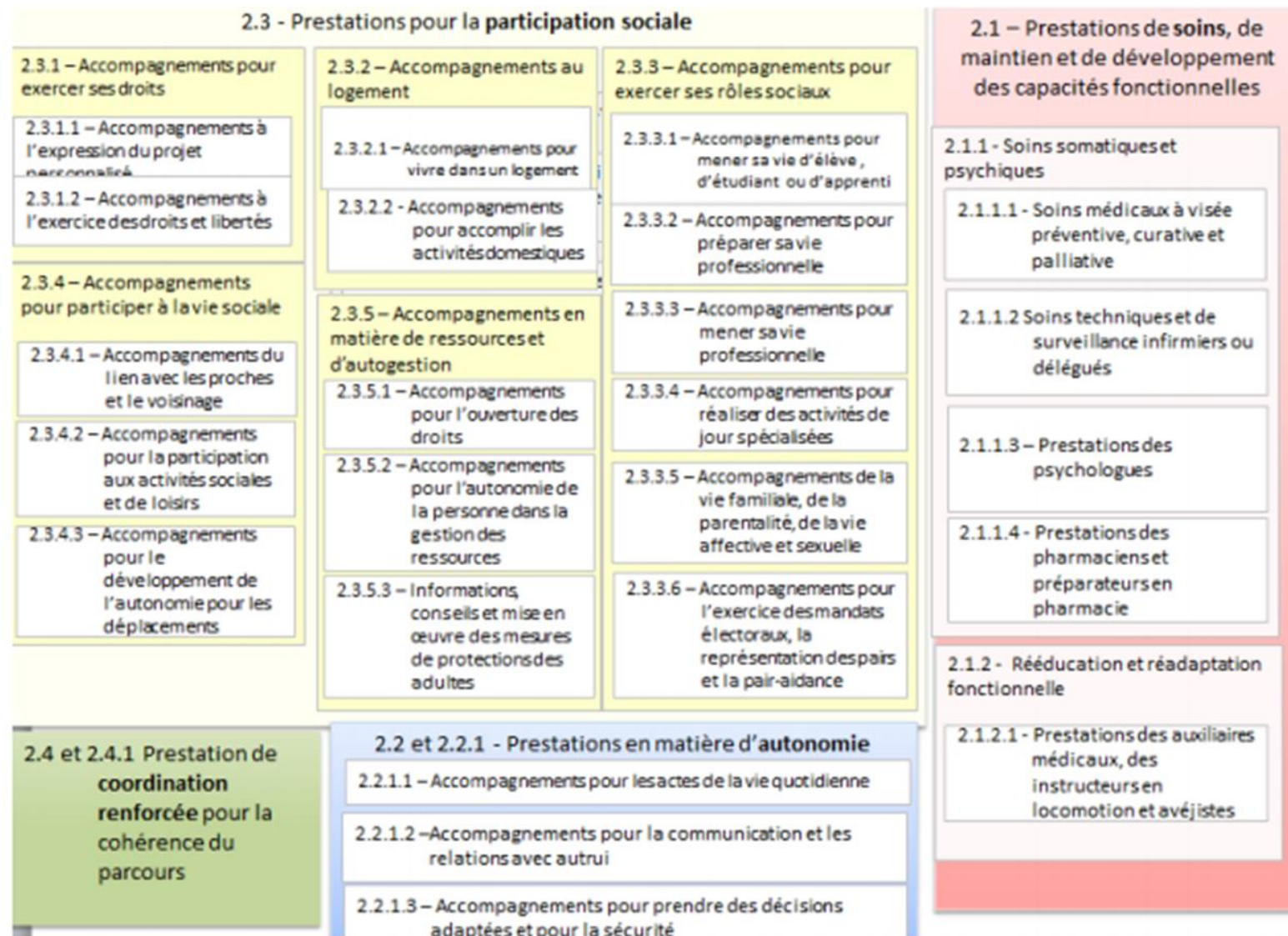
La notion de prestation

Prestations directes

- Ce sont les interventions qui ont pour objectif de **répondre aux besoins de la personne accompagnée**. Elles peuvent se dérouler en **présence ou non de la personne**, et **comprennent toutes les autres actions permettant la mise en œuvre de ces interventions** (préparation / transmission, coordination usuelle, etc.).
- Une **prestation directe répond à un besoin** d'une personne ou d'un groupe de personnes : elle peut donc être rattaché à une personne ou à un groupe de personnes "nominativement"

La notion de prestation

Prestations directes





La notion de prestation

Prestations indirectes

- Elles ne sont pas directement rattachées à un projet individuel et ne permettent pas de répondre à un besoin.
- Il s'agit de **prestations de support et de pilotage nécessaire** :
 - à la réalisation des prestations directes (fonctions logistiques)
 - à la qualité des prestations directes (fonction gérer, manager, coopérer)

La notion de prestation

Prestations indirectes

3.1 - Fonctions gérer, manager, coopérer	3.2 - Fonctions logistiques
<p>3.1.1.1 - Pilotage et direction</p> <p>3.1.1.2 - Gestion des ressources humaines, de la GPEC et du dialogue social</p> <p>3.1.1 - Gestion des ressources humaines</p>	<p>3.2.1 - Locaux et autres ressources pour accueillir</p> <p>3.2.1.1 - Locaux et autres ressources pour héberger</p> <p>3.2.1.2 - Locaux et autres ressources pour accueillir le jour</p> <p>3.2.1.3 - Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles</p> <p>3.2.1.4 - Locaux et autres ressources pour gérer manager, coopérer</p> <p>3.2.1.5 - Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs</p>
<p>3.1.2.1 - Gestion budgétaire, financière et comptable</p> <p>3.1.2.2 - Gestion administrative</p> <p>3.1.2 - Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable</p>	<p>3.2.2 - Fournir des repas</p> <p>3.2.2.1 - Fournir des repas</p> <p>3.2.3 - Entretien le linge</p> <p>3.2.3.1 - Entretien le linge</p>
<p>3.1.4.1 - Démarche d'amélioration continue de la qualité</p> <p>3.1.4.2 - Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien au personnel</p> <p>3.1.4.3 Prestations de supervision</p> <p>3.1.4 - Qualité et sécurité</p>	<p>3.2.4 - Transports liés au projet individuel</p> <p>3.2.4.1 - Transports liés à accueillir (domicile-structure)</p> <p>3.2.4.2 - Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles</p> <p>3.2.4.3 - Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale</p>
<p>3.1.5.1 - Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun</p> <p>3.1.5.2 - Appui-ressources et partenariats institutionnels</p> <p>3.1.5 - Relations avec le territoire</p>	<p>3.2.5 - Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge</p>
<p>3.1.3.1 - Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et document collectifs 2002-2</p> <p>3.1.3.2 - Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données, GED</p> <p>3.1.3 - Information et communication</p> <p>3.1.6 - Transports liés à gérer, manager, coopérer</p>	



Structuration de la nomenclature des prestations

Deux blocs (niveau 1) : prestations directes et indirectes

- **Prestations directes** : 4 domaines (niveau 2) : soins, autonomie, participation sociale et coordination renforcée pour la cohérence du parcours
- **Prestations indirectes** : 2 domaines (niveau 2) : Gérer, manager, coopérer et fonctions logistiques

Pour se repérer dans la nomenclature des prestations : identifier, dans un premier temps, s'il s'agit d'une prestation directe ou indirecte.

Structuration de la nomenclature des prestations

Les niveaux 2 sont déclinés en niveaux 3 et 4 sauf pour la coordination renforcée (niveau 3)

Pour chaque **prestation**, vous trouverez dans **le guide détaillé** (lien en légende) :

- Une **définition** précisant les professionnels qui réalisent à titre principal la prestation ;
- Les **besoins auxquels elle répond** à titre principal ;
- Et ce que ce n'est pas.

SERAFIN Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des FINancements aux parcours
des Personnes Handicapées

**Guide descriptif des
nomenclatures détaillées
des besoins et des prestations**

Comité stratégique du 27 avril 2018

Mise à jour : décembre 2020


SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES
Union
Européenne
France


cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Structuration de la nomenclature des prestations

Dans le cadre du recueil PH 2025, les **prestations de Niveau 2** sont à renseigner dans la fiche individuelle :

2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles ;


2.2 Prestations en matière d'autonomie ;

2.3 Prestations pour la participation sociale

2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours.



Pour chaque personne accompagnée pendant la période de coupe choisie, il est demandé d'indiquer – pour chaque prestation de niveau 2 – le volume d'heures hebdomadaires dont a bénéficié l'utilisateur.



Comment savoir à quelle prestation rattachée ?

C'est l'objectif poursuivi qui détermine la prestation de rattachement

Les **prestations directes** doivent permettre de répondre aux besoins des personnes pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs personnels de réalisation.

Les prestations directes ne se limitent pas aux interventions en présence physique de la personne

Elles comprennent :

- les interventions auprès de la personne, en sa présence
- les interventions auprès de la famille, des partenaires
- les moments qui font partie du processus de l'intervention : les temps de préparation, de transmission, d'évaluation, de coordination...

Rattacher une activité à une prestation

Quel raisonnement ?

- **Prestation directe** ou **indirecte** (niveau 1)

Rappel :

Prestation directe = Possibilité de rattacher la prestation à une personne ou à un groupe de personnes "nominatives" et la prestation répond à un besoin.

- Quel domaine (niveau 2) ?

Prestation directe : soins, autonomie, participation sociale ou coordination renforcée

Prestation indirecte : gérer, manager, coopérer ou fonctions logistiques

Rattacher une activité à une prestation

Quel raisonnement ?

Exemple :

Accompagnement de Mr Dupont, résident d'un foyer de vie, pour aménager son espace personnel

- **Prestation directe ou indirecte ?** (niveau 1)

Je peux, ici, identifier une personne bénéficiant de l'activité et répondre à un besoin (1.3.2.1 Besoins pour vivre dans un logement)

➔ **Prestation directe** (bloc 2)

- **Quel domaine ?** (niveau 2)

➔ **Prestation pour la participation sociale** (2.3)



Focus sur des prestations

La coordination et la coopération

Coordination

Répond à des besoins : un ou plusieurs besoins sont identifiés pour un ou plusieurs usagers nommément qualifiés.

➔ C'est donc une **prestation directe** (Répond à un objectif d'accompagnement)

- La coordination usuelle est rattachée à la prestation directe correspondante (*exemple: « Accompagnements pour mener sa vie d'élève » - une réunion de coordination entre un éducateur et un enseignant*). Ces temps de coordination sont à renseigner dans la fiche individuelle dans la partie *volume d'heures d'accompagnement*.
- La coordination renforcée (2.4.1) répond à un objectif de prise en charge globale de situations complexes.

Coopération

Répond à des besoins institutionnels / collectifs : il n'y a pas de besoins identifiés pour un ou plusieurs usagers nommément qualifiés.

➔ C'est donc une **prestation indirecte** (Répond à un objectif d'organisation territoriale)

pour renforcer son action au niveau du territoire – donc rattachement aux prestations 3.1.5.1 et 3.1.5.2 « Relations avec le territoire ».



Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

Principe

Une **prestation directe** distincte et complémentaire de la coordination ordinaire ou usuelle

Deux caractéristiques cumulatives

- **La complexité de la situation**
 - Répond à une situation complexe du fait du projet de la personne et de l'offre à mobiliser
 - Les situations de rupture, les périodes de transition peuvent être des facteurs de complexité
- **Un accompagnement complexe**
 - La situation impose un projet personnalisé renforcé de type plan d'accompagnement global
 - Ce projet renforcé peut être temporaire, alternatif ou pérenne
 - Il porte sur plusieurs domaines de prestations
 - Il mobilise de nombreux intervenants appartenant à différents secteurs d'activité



Prestations de transports

Sont des **prestations indirectes** :

- Il n'existe pas de besoin d'être transporté
- La mise en œuvre d'une prestation de transport peut constituer la condition sine qua non de la prestation directe

En fonction de leurs objectifs, on distingue:

- Transports liés à gérer, manager, coopérer
- Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge
- Transports liés au projet individuel comprenant :
 - Transports liés à accueillir (domicile – structure) pour se rendre dans l'ESMS
 - Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
 - Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale

Prestations de transports à ne pas confondre avec...

→ Les accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

- **Prestation directe** pour la participation sociale
- Il s'agit des accompagnements pour permettre le maintien et le développement de l'autonomie des personnes dans leurs déplacements au sein de la cité

Exemples, les accompagnements pour :

- *une utilisation autonome des transports en commun*
- *L'apprentissage de la conduite de différents véhicules*
- *La connaissance des règles de la circulation routière en tant que piéton ou conducteur*

→ Les **temps de trajet** des professionnels pour réaliser une prestation directe est une modalité de réalisation de celle-ci, et fait donc partie de la prestation directe concernée.

Exception recueil PH 2025 : Les volumes d'heures d'accompagnements individuels ou collectifs renseignés au niveau de cet indicateur, ne doivent pas inclure les temps de trajets des professionnels pour se rendre sur les lieux d'accompagnement. Ces trajets sont à décrire au niveau de la fiche Transports et déplacements.



Pour la suite...



Pour la suite...

- Le sésame : le [guide détaillé des nomenclatures](#)
- Des questions ?
 - Premier réflexe : consulter le [guide méthodologique](#) et le [guide détaillé des nomenclatures](#)
 - Deuxième réflexe : consulter la [FAQ](#) disponible sur la page dédiée au recueil PH 2025
 - Troisième réflexe : si vous ne trouvez pas l'information dans la documentation ci-dessus, contacter le support méthodologique à l'adresse suivante : methodo.ph@excolyon.com



Testez-vous !

Prestations directes ou indirectes ?

Indirecte

Indirecte

Réunion de coordination de l'équipe (répond à un besoin de l'équipe)

Travaille d'un éducateur avec un enseignant

Rencontres de l'éducateur

Intervention dans les formations de l'académie pour les enseignants

Participation à la Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Emmener les travailleurs handicapés dans l'entreprise dans laquelle ils sont détachés (sans rester)

Participation à l'équipe de suivi de la scolarisation

Intervention au logement pour l'organisation ménagère de la personne

Quelles prestations de niveau 2

Liste des tâches	Quelles prestations de niveau 2 selon la nomenclature des prestations ?
Réalisation d'aspirations endotrachéales	
Activité lecture dans la structure	
Accompagnement de la personne dans la mise en place d'outils de repérage et d'organisation du temps et de l'espace	
Sortie culturelle en groupe	
Soins de nursing	
Accompagnement pour l'utilisation des transports en commun	
Participer aux circuits de transports retour week-end	

Question 1/3 : à quel type de prestation directe correspond chacune de ces actions ?

Autonomie

Soins

Participation sociale

Coordination renforcée

Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

Accompagnement au logement

Soins somatiques et psychiques

Coordination renforcée pour la cohérence du parcours



Question 2/3

- Fanny est éducatrice spécialisée. Elle accompagne Soraya, 8 ans, de l'IME à l'école pour se rendre à une réunion avec l'AESH.
- Prestation directe ou indirecte ?

Prestation directe

Prestation indirecte



Question 3/3

- Fabien accompagne Arthur de l'IME à l'école et travaille des méthodes de communication pendant le trajet.
- Prestation directe ou indirecte ?

Prestation directe

Prestation indirecte



Réponses

Prestations directes ou indirectes ?

Réunion de coordination de l'équipe (répond à un besoin de l'équipe)

Indirecte

Travaille d'un éducateur avec un enseignant

Directe

Rencontres de l'éducateur

Directe

Intervention dans les formations de l'académie pour les enseignants

Indirecte

Participation régulière à la Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Indirecte

Emmener les travailleurs handicapés dans l'entreprise dans laquelle ils sont détachés (sans rester)

Indirecte
(transport)

Participation à l'équipe de suivi de la scolarisation

Directe

Intervention au logement pour l'organisation ménagère de la personne

Directe

Quelles prestations de niveau 2

Liste des tâches	Quelles prestations de niveau 2 selon la nomenclature des prestations ?
Réalisation d'aspirations endotrachéales	2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
Activité lecture dans la structure	2.3 Prestation pour la participation sociale
Accompagnement de la personne dans la mise en place d'outils de repérage et d'organisation du temps et de l'espace	2.2 Prestation en matière d'autonomie
Sortie culturelle en groupe	2.3 Prestation pour la participation sociale
Soins de nursing	2.2 Prestation en matière d'autonomie
Accompagnement pour l'utilisation des transports en commun	2.3 Prestation pour la participation sociale
Participer aux circuits de transports retour week-end	3.2.4.1 Transport liés à accueillir (domicile – structure)

Question 1/3 : à quel type de prestation directe correspond chacune de ces actions ? (Réponses)

Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

Accompagnement au logement

Soins somatiques et psychiques

Coordination renforcée pour la cohérence du parcours

Autonomie

Participation sociale

Soins

Coordination renforcée



Question 2/3

- Fanny est éducatrice spécialisée. Elle accompagne Soraya, 8 ans, de l'IME à l'école pour se rendre à une réunion avec l'AESH.
- Prestation directe ou indirecte ?

Prestation directe

Prestation indirecte



Question 3/3

- Fabien accompagne Arthur de l'IME à l'école et travaille des méthodes de communication pendant le trajet.
- Prestation directe ou indirecte ?

Prestation directe

Prestation indirecte